

Décharge 2016: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2017/2150(DEC) - 09/02/2018 - Document de base non législatif complémentaire

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2016 et le bilan financier au 31 décembre 2016 de l'**Observatoire européen des drogues et des toxicomanies** (EMCDDA), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2016, accompagné des réponses de l'Observatoire aux observations de la Cour, le Conseil a recommandé au Parlement européen **d'octroyer la décharge** au directeur de l'Observatoire sur l'exécution de son budget 2016.

Le Conseil s'est félicité de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels de l'Observatoire présentent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour 2016 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le Conseil a néanmoins formulé les commentaires suivants :

- **marchés** : le Conseil s'est réjoui du fait que l'Observatoire continue de tenir compte des observations de l'année dernière relatives à l'amélioration de sa planification centrale et du contrôle de ses marchés.
- **problèmes IT** : le Conseil a appelé l'Observatoire à améliorer la gestion et les perspectives à long terme de ses projets informatiques, des insuffisances dans ce domaine étant susceptibles de porter atteinte à ses processus opérationnels de base. Il s'est félicité qu'un plan visant à remédier à cette situation ait déjà été approuvé et il a encouragé sa mise en œuvre.